



CRITERE DE SOLO

La présentation des solos lors des intra-muros sera évalué par des juges et sera un des facteurs de sélection pour les solos présentés au spectacle. Aucune musique de solo utilisé durant la saison ne sera acceptée au spectacle. Les solistes choisis seront avisés le 21 janvier 2008.

Merci

Le comité de spectacle